

**ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A
L'ABROGATION DE LA CARTE
COMMUNALE DE LA COMMUNE DE
HOUELAINCOURT**

RAPPORT D'ENQUETE

SOMMAIRE

I. GENERALITES	3
1. <i>Objet de l'enquête</i>	3
2. <i>Le projet</i>	3
3. <i>Le dossier</i>	3
II. ORGANISATION DE L'ENQUÊTE	4
1. <i>Désignation du commissaire enquêteur</i>	4
2. <i>Réunion et visite des lieux</i>	4
3. <i>Les mesures de publicité</i>	4
III. DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE	5
1. <i>Permanences réalisées</i>	5
2. <i>Réunion publique et prolongation de l'enquête</i>	5
3. <i>Observations du public</i>	5
4. <i>Notification du Procès-Verbal de Synthèse</i>	6
IV. ANALYSES DES PROPOSITIONS DU PUBLIC.....	6
<i>Réponse du pétitionnaire au Commissaire enquêteur</i>	7
ANNEXE 1 : Arrêté du 17/07/2023	8
ANNEXE 2 : Les annonces légales	9
ANNEXE 3 : Procès-Verbal de synthèse.....	10
ANNEXE 4 : Mémoire – réponse au procès-verbal de synthèse	11

I. GENERALITES

1. Objet de l'enquête

Enquête publique sur le projet d'abrogation de la carte communale de Houdelaincourt

2. Le projet

La Communauté de Communes des Portes de Meuse (après accord préalable de la commune concernée) a décidé de procéder à l'abrogation de la Carte Communale d'Houdelaincourt.

En effet, le Conseil d'Etat a confirmé par son avis n°303421 du 28 novembre 2007 que la Carte Communale et le PLU sont « deux documents d'urbanisme exclusifs l'un de l'autre », ce qui signifie que le PLU ne peut légalement entrer en vigueur que si la commune n'est pas dotée d'une carte communale applicable.

Le Code de l'Urbanisme ne prévoit pas de procédure spécifique concernant l'abrogation d'une carte communale.

3. Le dossier

Le dossier d'enquête publique se compose des pièces suivantes :

- l'Arrêté du 17 juillet 2023 de mise à l'enquête publique (annexe 1),
- deux registres d'enquête cotés et paraphés par le commissaire enquêteur à la Mairie de Houdelaincourt et au siège de la Communauté de Communes des Portes de Meuse,
- Rapport de présentation de l'élaboration de la carte communale,
- Plan de zonage, planche 1 au 1/5000,
- Plan de zonage, planche 2 au 1/5000,
- Abrogation de la carte communale
- Note de présentation non technique,
- Note de procédure,
- Délibération n°23/059 du 9 mai 2023 : le conseil de la Communauté de Communes des Portes de Meuse autorise le lancement de la procédure d'abrogation
- Délibération n° 2023.03.06 du 9/06/23 : le conseil municipal de Houdelaincourt autorise la Communauté de Communes à lancer la procédure d'abrogation de la carte communale,
- Les Personnes Publiques Associées ont été informées du projet d'abrogation de la Carte Communale d'Houdelaincourt par voie électronique le 19/07/2023.
 - La Préfecture de la Meuse,
 - La mission CGEO,
 - La Chambre de Commerce et de l'Industrie,
 - Commission Départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (avis favorable),
 - La Chambre d'Agriculture,
 - La Direction Départementale des Territoires,
 - La Mairie de Saint Dizier,

- La Région Grand Est,
- Le Pays Barrois,
- CAUE 55,
- La COPARY,
- Meuse Grand Sud,
- La Mairie de Bar-le-Duc,
- Office National des Forêts

Les services de l'Etat ont accusé réception du dossier mais aucune remarque n'a été faite.

Le dossier est publié sur le site internet de la Communauté de Communes à l'adresse suivante : <http://www.portesdemeuse.fr>

J'ai vérifié, à chaque permanence, l'intégralité des pièces composant le dossier. Aucune anomalie n'a été constatée.

II. ORGANISATION DE L'ENQUÊTE

1. Désignation du commissaire enquêteur

Le Tribunal administratif de Nancy, par son ordonnance n° E23000059/54 du 3 juillet 2023 a nommé Mme Anne LEMAIRE, commissaire enquêteur pour l'enquête publique portant sur l'abrogation de la carte communale de la commune de HOUDELAINCOURT (projet présenté par la Communauté de Communes des Portes de Meuse).

2. Réunion et visite des lieux

Le commissaire-enquêteur a rencontré le jeudi 13 juillet Messieurs BOUR Rémy (maire de Houdelaincourt) et HENRIONNET Bernard, (vice-président en charge de l'urbanisme et du développement économique à la CODECOM des Portes de Meuse) et POZZI Fabien (chef de service Urbanisme et Habitat) pour une réunion préparatoire de l'enquête publique afin de prendre connaissance de l'ensemble des éléments liés à l'enquête et de fixer les modalités de déroulement de l'enquête (information des habitants, dates d'ouverture et de clôture de l'enquête publique, dates des permanences, annonces légales, observation de la situation géographique de la carte communale).

3. Les mesures de publicité

➤ Panneau d'affichage lumineux :

L'enquête publique a été annoncée sur le panneau lumineux pendant toute la durée de l'enquête.

➤ Affichage en mairie et la CODECOM :

L'arrêté prescrivant l'enquête publique a été affiché dans le panneau habituel de la mairie de Houdelaincourt et à la CODECOM des Portes de Meuse pendant toute la durée de l'enquête.

➤ **Publication dans deux journaux :**

Les annonces légales ont été publiées dans deux journaux diffusés, 15 jours avant le début de l'enquête et rappelées dans les 8 jours suivant l'ouverture de celle-ci.

Ces avis sont parus :

- dans l'Est Républicain, journal quotidien, sur support électronique 25/07/2023 et sur support papier le 27/07/2023 et le 8/08/2023,
- et dans les Tablettes lorraines, journal hebdomadaire, le 21/07/2023, le 24/07/2023 et le 7/08/2023.

(Cf annexe 2).

Les habitants de Houdelaincourt et de la CODECOM des Portes de Meuse ont été informés du contenu et du déroulement de cette enquête publique.

III. DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

L'enquête s'est déroulée suivant les prescriptions de l'Arrêté du 17 juillet 2023.

Le commissaire enquêteur a contrôlé l'intégralité des dossiers mis à la disposition du public et la bonne tenue du registre d'enquête à la mairie de Houdelaincourt.

1. Permanences réalisées

Le commissaire enquêteur a assuré les permanences suivantes en mairie de Houdelaincourt :

- Le lundi 7 août 2023 de 10h15 à 12h15,
- le mardi 22 août 2023 de 16h45 à 18h45,

L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions matérielles et en toute courtoisie. La municipalité de Houdelaincourt a mis à disposition la salle du conseil avec de grandes tables pour étaler les plans de la carte communale.

Le public a pu consulter le dossier, présenter ses observations écrites, exposer ses problèmes pendant les jours et heures d'ouverture de la mairie et à la CODECOM des Portes de Meuse ainsi que pendant les permanences du commissaire enquêteur.

L'enquête a été close le 22/08/2023 à 18h45 et M. Pozzi m'a apporté le registre d'enquête de la communauté de Communes des Portes de Meuse.

2. Réunion publique et prolongation de l'enquête

Il n'a pas été jugé utile, après l'étude du dossier et en l'absence de sollicitation de la part du public, de demander une réunion d'information ou une extension de la durée de l'enquête.

3. Observations du public

Quatre personnes sont venues s'informer sur l'abrogation de la carte communale dont deux personnes ont écrit dans le registre à la mairie de Houdelaincourt.

Les deux personnes ne font pas de remarque sur l'abrogation de la carte communale.

1. Monsieur Haim Claude demande que le nouveau PLU soit fait de manière logique et honnête.
2. Monsieur OUDIN Michel demande que sa parcelle AA 207 soit constructible dans le nouveau PLU.

Aucune remarque n'a été faite sur le registre mis au siège de la Communauté de Communes des Portes de Meuse.

Aucune remarque n'a été reçue sur la messagerie de la commune : mairie.houdelaincourt@wanadoo.fr ou par courrier à l'attention du commissaire enquêteur.

4. Notification du Procès-Verbal de Synthèse

Comme le prescrit l'article R.123-18 modifié par le décret n°2011-18 du 29 décembre 2011 du Code de l'Environnement, un procès-verbal de synthèse (annexe 3) a été rédigé par le commissaire enquêteur et a apporté le 24 août à la mairie de Houdelaincourt. Messieurs Henrionnet et Bour étaient être présents : M. Henrionnet a signé le procès-verbal.

Par mail du 25/08/2023, la CODECOM des Portes de Meuse a transmis au commissaire enquêteur ses réponses au procès-verbal de synthèse (annexe 4).

IV. ANALYSES DES PROPOSITIONS DU PUBLIC

Les deux personnes (MM. HAIM Claude et OUDIN Michel) ont écrits dans le registre mais elles ne font pas de remarque sur l'abrogation de la carte communale.

Chaque observation fait l'objet d'une réponse du pétitionnaire (Communauté de Communes des Portes de Meuse) (annexe 4).

Identité
M. HAIM Claude
Monsieur Haim Claude demande que le nouveau PLU soit fait de manière logique et honnête
Réponse du pétitionnaire
La Communauté de Communes des Portes de Meuse invite M. Haim à consulter les différentes pièces du projet de PLUi secteur Val d'Ornois soumis à enquête du 4 septembre au 10 octobre 2023 et à écrire dans les registres mis à la disposition des habitants à la mairie de Houdelaincourt

Identité
M. OUDIN Michel
Monsieur OUDIN Michel demande que sa parcelle AA 207 soit constructible dans le nouveau PLU.
Réponse du pétitionnaire
De la même manière, M. OUDIN Michel est invité à consulter les différentes pièces du PLUi actuellement soumis à enquête publique et a vérifié que la parcelle choisie est bien en zone constructible. La parcelle AA207 se situe effectivement dans la zone constructible du projet de PLUi secteur Val d'Ormois.

Réponse du pétitionnaire au Commissaire enquêteur

Comment sera traitée une demande de permis de construire après l'abrogation de la carte communale ?

La commune sera alors régie par le Règlement National de l'Urbanisme en attendant l'approbation du PLUi secteur Val d'Ormois.

Fait à Saint Aubin-sur-Aire, le 8 septembre 2023



Le commissaire enquêteur
Anne LEMAIRE

ANNEXE 1 :
Arrêté du 17/07/2023

ENQUETE PUBLIQUE : ARRETE DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Arrêté du 17 Juillet 2023

Prescrivant l'Enquête Publique sur le projet d'abrogation de la Carte Communale d'Houdelaincourt

VU:

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code de l'Environnement, articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants,
- Le Code de l'Urbanisme, articles L. 153-19 et suivants,
- La délibération du Conseil communautaire en date du 9 Mai 2023 décidant d'engager la procédure d'abrogation de la carte communale d'Houdelaincourt,
- La délibération du Conseil municipal en date du 9 Juin 2023 autorisant la Communauté de Communes des Portes de Meuse à engager la procédure d'abrogation de la carte communale,
- L'ordonnance n° E23000059/54 en date du 3 Juillet 2023 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nancy désignant Madame Anne LEMAIRE en qualité de commissaire enquêteur,
- Les pièces du dossier soumis à enquête publique.

ARRETE

Article 1

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'abrogation de la Carte Communale d'Houdelaincourt pour une durée de 15 jours, du 7 Août 2023 au 22 Août 2023.

L'autorité compétente responsable de la procédure est M. LOISY Michel, Président de la Communauté de Communes des Portes de Meuse, auprès de qui des informations peuvent être demandées.

A l'issue de la présente enquête publique, la Carte Communale d'Houdelaincourt pourra être abrogée par le conseil communautaire.

Article 2

Madame Anne LEMAIRE a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nancy.



Article 3

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en Mairie d'Houdelaincourt et au siège de la Communauté de Communes des Portes de Meuse où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible sur le site de la Communauté de Communes à l'adresse suivante :

<http://www.portesdemeuse.fr>

Article 4

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- Sur les registres papier ouverts à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui seront tenus à la disposition du public à la Mairie d'Houdelaincourt et au siège de la Communauté de Communes des Portes de Meuse pendant la durée de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- Par courrier postal avant le 22 Août 2023, 18h45, à l'attention de Madame Anne LEMAIRE, commissaire enquêteur, en Mairie d'Houdelaincourt – 15 Rue d'Orléans – 55130 HOUDELAINCOURT,
- Par courriel avant le 22 Août 2023, 18h45, à l'adresse suivante : mairie.houdelaincourt@wanadoo.fr

Article 5

Madame le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie d'Houdelaincourt - 15 Rue d'Orléans - 55130 Houdelaincourt aux dates et horaires suivants :

- Lundi 7 Août 2023 de 10h15 à 12h15,
- Mardi 22 Août 2023 de 16h45 à 18h45.

Article 6

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- Le projet d'abrogation de la Carte Communale d'Houdelaincourt,
- Les avis des Personnes Publiques Associées.

Article 7

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Président de la Communauté de Communes des Portes de Meuse le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.



Article 8

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet ainsi qu'à Monsieur le Président du Tribunal Administratif.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture, à la Communauté de Communes des Portes de Meuse aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la Communauté de Communes à l'adresse suivante : <http://www.portesdemeuse.fr>

Article 9

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département.

Cet avis sera affiché à la Mairie d'Houdelaincourt ainsi qu'à la Communauté de Communes 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant la durée de celle-ci et publié par tout autre procédé en usage dans la Communauté de Communes.

Un exemplaire des journaux dans lesquels sera publié l'avis sera annexé au dossier soumis à l'enquête :

- Avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion,
- Au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

Article 10

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Commissaire Enquêteur,
- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif.

Fait à Montiers-sur-Saulx,
Le 17 Juillet 2023

Le Président
Michel LOISY

ANNEXE 2 :
Les annonces légales

Justificatif de Parution

N° d'annonce: LER-363900700

Nous soussignés, L'est Républicain SA représenté par son président, Christophe MAHIEU, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Date de mise en ligne : 25/07/2023

Support de parution : estrepublikain.fr

Département de parution : Meuse

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DE MEUSE

Enquête publique sur le projet d'abrogation de la Carte Communale d'Houdelaincourt

Par arrêté en date du 17 Juillet 2023, le Président de la Communauté de Communes des Portes de Meuse a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'abrogation de la Carte Communale d'Houdelaincourt. A l'issue de l'enquête publique, la Carte Communale pourra être abrogée. A cet effet, Madame Anne LEMAIRE a été désignée commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nancy.

L'enquête se déroulera au sein de la mairie d'Houdelaincourt, durant 15 jours, du 7 Août 2023 au 22 Août 2023 inclus. Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- Sur les registres papier ouverts à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui seront tenus à la disposition du public à la Mairie d'Houdelaincourt et au siège de la Communauté de Communes des Portes de Meuse pendant la durée de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture.

- Par courrier postal avant le 22 Août 2023, 18h45, à l'attention de Madame Anne LEMAIRE, commissaire enquêteur, en Mairie d'Houdelaincourt - 15 Rue d'Orléans - 55130 Houdelaincourt.

- Par courriel avant le 22 Août 2023, 18h45, à l'adresse suivante :

maire.houdelaincourt@wanadoo.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie d'Houdelaincourt - 15 Rue d'Orléans - 55130 Houdelaincourt aux dates et horaires suivants :

- Lundi 7 Août 2023 de 10h15 à 12h15.

- Mardi 22 Août 2023 de 16h45 à 18h45.

L'enquête publique sera close le Mardi 22 Août 2023 à 18h45.

Le dossier sera publié sur le site internet de la Communauté de Communes à l'adresse suivante : <http://www.portesdemeuse.fr>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur transmis au Président dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public à la Communauté de Communes des Portes de Meuse. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

La Président,
Michel LOISY

363900700

Lien de l'annonce : <https://www.eurolegales.com/Annonce/Information/Meuse/L-Est-Republicain/Enquete-publique-Information-ZFLK.html>



Christophe Mahieu

Président de l'Est Républicain

L'EST RÉPUBLICAIN
Rue Th. Renaudot
54180 HOUEMONT

Varennes-en-Argonne Un nouvel adjudant à la gendarmerie

Arrivé à la brigade de Varennes-en-Argonne en mars, après avoir passé vingt ans à celle de Clermont-en-Argonne, l'adjudant Hervé Mallet ne se sent pas dépaycé. Résidant en Argonne, il connaît bien toutes les communes de son secteur, d'autant plus que la brigade de Varennes dépend de celle de Clermont commandée par le major Cyrille Morizot.

Après un début de carrière en Bretagne, Hervé Mallet rejoint d'abord Vienne-le-Château, puis Clermont avant de se fixer à Varennes. Âgé de 56 ans, il envisage de rester en Argonne pour la fin de sa carrière.



L'adjudant Mallet dans son bureau de Varennes.

L'adjudant Mallet voudrait privilégier le contact avec la population de son territoire et il en profite pour rappeler un conseil à l'occasion de ces vacances : il ne faut pas hésiter à informer la gendarmerie de son absence. Un logiciel de suivi et visite des maisons dont les occupants sont absents permet aux gendarmes de faire des rondes ciblées à toute heure du jour ou de la nuit.

Les deux brigades de Clermont et Varennes travaillent en partenariat, avec aussi d'autres gendarmeries pour certains événements ou tournées de surveillance.

La sécurité routière et la prévention

Dans ses objectifs au sein de la brigade de Varennes, la prévention sera sa priorité tant pour les atteintes aux personnes qu'aux biens.

La sécurité routière reste aussi un point important, d'autant plus qu'en tant que cycliste, ou lors des patrouilles, des comportements dangereux sont constatés. Bien sûr, la lutte contre l'alcool et les stupéfiants au volant restent également une priorité pour les brigades de gendarmerie.

Regnéville-sur-Meuse

Le relais d'accueil petite enfance œuvre à l'éveil des tout-petits

Clap de fin de saison pour les activités du relais d'accueil petite enfance de la Codecom Argonne Meuse. La salle de jeux itinérante a été prise d'assaut par les bambins. Le relais d'accueil petite enfance propose toute l'année des ateliers d'éveil et c'est également un lieu où s'informer.

Début juillet, le relais d'accueil petite enfance de la communauté de communes Argonne Meuse est venu fêter les vacances à Regnéville-sur-Meuse pour le plus grand bonheur des petits et des grands.

C'est sur les bords du fleuve Meuse, en plein air, que l'animatrice du relais, Fanny Bivert, a installé sa salle de jeux itinérante : piscine à balles, jeux d'adresse, parcours de motricité... Il y avait tout pour faire passer un excellent moment aux jeunes invités venus en nombre, accompagnés de leurs parents.

Après avoir couru, sauté, lancé, tous ont pu profiter d'un pique-nique convivial sur les tables installées à l'ombre des arbres fruitiers.

Sur les communes de Clermont-en-Argonne, Varennes-



Les jeux sont essentiels pour le développement social de l'enfant.

en-Argonne, Montfaucon-d'Argonne et Brabant-sur-Meuse, le relais d'accueil petite enfance propose toute l'année des ateliers d'éveil pour les enfants de 0 à 3 ans, leurs assistantes maternelles et toutes les familles qui le souhaitent.

Un lieu d'information et d'accompagnement

Le relais petite enfance est également un lieu d'accueil, d'informations et d'accompagnement à destination des familles, des assistantes mater-

nelles et des parents employeurs. Il est un point de référence sur l'ensemble des modes d'accueil, collectif et individuel.

L'animatrice et coordinatrice petite enfance propose également des temps de rencontres et d'échanges, en particulier lors de la Semaine de la petite enfance, des formations à destination des professionnelles, des soirées thématiques sur la parentalité...

Renseignements à petite.enfance@argonne-meuse.fr ou 03 29 87 40 12.

Bloc-notes

Aubréville

Agence postale

L'agence postale est ouverte le mardi et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 16 h à 17 h 15 (fermeture un vendredi sur deux) et le jeudi de 8 h 30 à 12 h 30. Tél. 03 29 86 36 02.

Clermont en-Argonne

Messe

Dimanche 30 juillet, à 10 h 30, à l'église Saint-Didier. Désormais, une messe unique sera célébrée le dimanche pour les secteurs de Varennes et de Clermont.

Dombasle en-Argonne

Agence postale et mairie fermées

Jusqu'au samedi 5 août.

Varennes en-Argonne

Bibliothèque

Mercredi 2 août, de 17 h à 19 h. Permanence exceptionnelle, malgré la fermeture de la bibliothèque en août. Tél. 06 77 95 91 92.

Relevé

des compteurs d'eau
Laisser libre l'accès au compteur. Tous les jours, à partir du mercredi 16 août jusqu'au jeudi 31 août. Tél. 03 29 80 71 01.

ANNONCES LÉGALES

Avis publics

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DE MEUSE

Enquête publique sur le projet d'abrogation de la Carte Communale d'Houdelaincourt

Par arrêté en date du 17 Juillet 2023, le Président de la Communauté de Communes des Portes de Meuse a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'abrogation de la Carte Communale d'Houdelaincourt. A l'issue de l'enquête publique, la Carte Communale pourra être abrogée.

A cet effet, Madame Anne LEMAIRE a été désignée commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nancy.

L'enquête se déroulera au sein de la mairie d'Houdelaincourt, durant 15 jours, du 7 Août 2023 au 22 Août 2023 inclus. Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- Sur les registres papier ouverts à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui seront tenus à la disposition du public à la Mairie d'Houdelaincourt et au siège de la Communauté de Communes des Portes de Meuse pendant la durée de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture.

- Par courrier postal avant le 22 Août 2023, 18h45, à l'attention de Madame Anne LEMAIRE, commissaire enquêteur, en Mairie d'Houdelaincourt - 15 Rue d'Orléans - 55130 Houdelaincourt,

- Par courriel avant le 22 Août 2023, 18h45, à l'adresse suivante : mairie.houdelaincourt@wanadoo.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie d'Houdelaincourt - 15 Rue d'Orléans - 55130 Houdelaincourt aux dates et horaires suivants :

- Lundi 7 Août 2023 de 10h15 à 12h15,

- Mardi 22 Août 2023 de 16h45 à 18h45.

L'enquête publique sera close le Mardi 22 Août 2023 à 18h45.

Le dossier sera publié sur le site internet de la Communauté de Communes à l'adresse suivante : <http://www.portesdemeuse.fr>. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur transmis au Président dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public à la Communauté de Communes des Portes de Meuse. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le Président,
Michel LOISY

363182300

france-marchés.com
Le portail d'avis de marchés publics le plus complet du web
Plus de 20.000 appels d'offres en cours

Vie des sociétés

Dissolutions

GARAGE DE LA SAULX

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 15 000 €
Siège : 11 Grande Rue, 55500 MENIL SUR SAULX
Siège de liquidation : 11 Grande Rue 55500 MENIL SUR SAULX 482307881 RCS BAR LE DUC

Par décision du 06/07/2023, les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Richard VEIDMANN, demeurant 11 Avenue du Piémont 52100 VALCOURT, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de BAR LE DUC.

Pour avis, Le Liquidateur

363795500

Notre territoire

UN SERVICE 100% GRATUIT POUR LES CITOYENS COMME LES COLLECTIVITÉS

NOTRE-TERRITOIRE.COM
LE SITE QUI RASSEMBLE TOUS LES AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES.

Soyez le 1^{er} Informé des projets d'aménagement près de chez vous ou n'importe où en France !

Contact : tél. 0809 100 167 mail : legalesERV@ebraservices.fr

Avis publics

COMMUNE DE BREUX

Dérivation et protection des eaux captées à la Source LE Grosellier

Avis d'ouverture d'enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire

À la demande de la commune de BREUX, le Préfet de la Meuse a prescrit, par arrêté n° 2023-1702 du 27 juin 2023, l'ouverture conjointe :

- d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pour la dérivation et protection des eaux captées à la Source Le Grosellier,
- et d'une enquête parcellaire en vue de déterminer exactement les terrains à soumettre aux servitudes de protection.

Ces enquêtes conjointes se dérouleront du **lundi 4 septembre 2023 au mercredi 20 septembre 2023** (fin des enquêtes à 18h00), soit 17 jours consécutifs, en mairie de BREUX.

Monsieur Jean-Marie BRIARD, désigné en qualité de commissaire enquêteur, conduira ces enquêtes. Pendant toute cette période, les personnes intéressées pourront consigner, aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie, leurs observations sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet ou les adresser par courrier à la Mairie de BREUX (17 Grand'Rue - 55600 BREUX), à l'attention du commissaire enquêteur.

Pour recevoir directement les observations et propositions, le commissaire enquêteur tiendra les permanences suivantes à la mairie de BREUX, les :

- le **lundi 4 septembre 2023 de 10h00 à 12h00**,
- le **samedi 9 septembre 2023 de 09h00 à 12h00**,
- le **mercredi 20 septembre 2023 de 16h00 à 18h00** (fin des enquêtes).

Notification individuelle du dépôt du dossier d'enquête parcellaire sera adressée, sous pli recommandé avec accusé de réception, aux propriétaires des immeubles compris dans les périmètres de protections immédiates et rapprochées et périmètres disjointes. En cas de domicile inconnu, la notification sera faite, en double copie, au maire qui la fera afficher et, le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail rural.

Les propriétaires auxquels la notification aura été faite seront tenus de fournir les indications relatives à leur identité telles qu'elles sont énumérées au 1er alinéa de l'article 6 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 modifié portant réforme de la publicité foncière ou, à défaut, de donner tout renseignement en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

À l'issue de ces enquêtes, le commissaire enquêteur transmettra, dans un délai d'un mois, au préfet de la Meuse ainsi qu'au président du

Tribunal administratif de Nancy, ses rapports, conclusions et avis. Ces documents seront ensuite tenus, pendant un an, à la disposition du public en mairie de BREUX. Ils pourront également être communiqués à toute personne qui en fera la demande écrite au préfet de la Meuse.

352816500

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DE MEUSE

Enquête publique sur le projet d'abrogation de la Carte Communale d'Houdelaincourt

Par arrêté en date du 17 Juillet 2023, le Président de la Communauté de Communes des Portes de Meuse a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'abrogation de la Carte Communale d'Houdelaincourt. À l'issue de l'enquête publique, la Carte Communale pourra être abrogée.

À cet effet, Madame Anne LEMAIRE a été désignée commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nancy.

L'enquête se déroulera au sein de la mairie d'Houdelaincourt, durant 15 jours, du 7 Août 2023 au 22 Août 2023 inclus.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- Sur les registres papier ouverts à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui seront tenus à la disposition du public à la Mairie d'Houdelaincourt et au siège de la Communauté de Communes des Portes de Meuse pendant la durée de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture.

- Par courrier postal avant le 22 Août 2023, 18h45, à l'attention de Madame Anne LEMAIRE, commissaire enquêteur, en Mairie d'Houdelaincourt - 15 Rue d'Orléans - 55130 Houdelaincourt.

- Par courrier avant le 22 Août 2023, 18h45, à l'adresse suivante : marie.houdelaincourt@wanadoo.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie d'Houdelaincourt - 15 Rue d'Orléans - 55130 Houdelaincourt aux dates et horaires suivants :

- Lundi 7 Août 2023 de 10h15 à 12h15,
- Mardi 22 Août 2023 de 18h45 à 18h45.

L'enquête publique sera close le Mardi 22 Août 2023 à 18h45. Le dossier sera publié sur le site internet de la Communauté de Communes à l'adresse suivante : <http://www.portesdemeuse.fr>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur transmis au Président dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public à la Communauté de Communes des Portes de Meuse. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le Président, Michel LOISY

353900000

Marchés publics et privés

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)



CC DE DAMVILLERS SPINCOURT

Avis d'appel public à la concurrence Avis supplémentaire

COLLECTIVITE LANÇANT LA CONSULTATION : Communauté de Communes de Damvillers Spincourt 3 Place Louis Bertrand 55230 SPINCOURT

OBJET DE LA CONSULTATION : MARCHÉ D'ANIMATIONS DES SITES NATURA 2000 Lot n° 01 animation du site Natura 2000 « marais de Chaumont Devant Damvillers » Lot n° 02 animation du site Natura 2000 « forêts et zones humides du Pays de Spincourt »

Les variantes ne sont pas autorisées. MODE DE PASSATION : Marchés passés selon une procédure adaptée par application des articles L.2123-1 et R.2123-4 du Code de la Commande Publique.

INFORMATION : Le texte intégral de l'avis d'appel à la concurrence est publié sur les sites internet suivant :

- Le profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr/acheteur> sous la référence 2023-02-ENV .

- Le site du BOAMP : www.boamp.fr

sous la référence 23-110697

L'information contenue dans le présent avis supplémentaire ne vise qu'à communiquer aux candidats potentiels les références des avis comportant la totalité des renseignements publiés afin de leur permettre d'y accéder, conformément à l'article R.2131-12 du CCP.

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

Le vendredi 25 août 2023 à 12:00

DATE D'ENVOI DE L'AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE :

Le mercredi 02 août 2023

354862100



Le portail d'avis de marchés publics le plus complet du web
Plus de 20.000 appels d'offres en cours

EURO
LégalesPartenaire des acheteurs publics
Publication des avis
Plateforme de dématérialisation

<https://lesterepublicain.marchespublics-eurolegales.com>

L'EST
Républicain

<https://lerepublicainlorrain.marchespublics-eurolegales.com>

RI
LE RÉPUBLICAIN LORRAIN

<https://libertedelest.marchespublics-eurolegales.com>

VOSGES
matinVos contacts **COMMERCIAUX**

ATTACHÉES COMMERCIALES ANNONCES LÉGALES
LE RÉPUBLICAIN LORRAIN (DEPARTEMENTS : 57, 54)

L'EST RÉPUBLICAIN / VOSGES MATIN (DEPARTEMENTS : 54, 55, 88, 90, 70, 25)

SECTEUR LORRAINE : 55 / 54 / 57 / 88

Jaël MARTIN : 06 74 89 81 13

jael.martin@ebramedias.fr

SECTEUR FRANCHE-COMTÉ : 25 / 70 / 90

Emilie JEANNERET : 07 86 73 30 48

emilie.jeanneret@ebramedias.fr



1^{er} groupe de Presse
Quotidienne Régionale

4 régions >> 9 titres >> 23 départements



JUSTIFICATIF DE PARUTION

Référence N° : 91155462

Vandoeuvre Les Nancy le 21/07/2023

Support de publication

Support Habilité Les Tablettes Lorraines
Département 55 Meuse
Date de parution 21/07/2023 13:01:15

Texte de l'annonce

Communauté de Communes des PORTES DE MEUSE AVIS AU PUBLIC Enquête publique sur le projet d'abrogation de la Carte Communale d'HOUELAINCOURT Par arrêté en date du 17 juillet 2023, le président de la Communauté de Communes des PORTES DE MEUSE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'abrogation de la Carte Communale d'HOUELAINCOURT. A l'issue de l'enquête publique, la Carte Communale pourra être abrogée. A cet effet, Madame Anne LEMAIRE a été désignée commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de NANCY. L'enquête se déroulera au sein de la mairie d'Houdelaincourt, durant 15 jours, du 7 Août 2023 au 22 août 2023 inclus. Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions: - Sur les registres papier ouverts à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui seront tenus à la disposition du public à la Mairie d'HOUELAINCOURT et au siège de la Communauté de Communes des PORTES DE MEUSE pendant la durée de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture. - Par courrier postal avant le 22 août 2023, 18h45, à l'attention de Madame Anne LEMAIRE, commissaire enquêteur, en Mairie d'Houdelaincourt, 15 rue d'Orléans, 55130 Houdelaincourt. - Par courriel avant le 22 août 2023, 18h45, à l'adresse suivante: mairie.houdelaincourt@wanadoo.fr. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie d'HOUELAINCOURT, 15 rue d'Orléans, 55130 HOUELAINCOURT aux dates et horaires suivants: - Lundi 7 août 2023 de 10h15 à 12h15. - Mardi 22 août 2023 de 16h45 à 18h45. L'enquête publique sera close le mardi 22 août 2023 à 18h45. Le dossier sera publié sur le site internet de la Communauté de Communes à l'adresse suivante: <http://www.portesdemeuse.fr>. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur transmis au président dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public à la Communauté de Communes des PORTES DE MEUSE. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication. Le Président: Michel LOISY.



Lien de publication

<https://www.tabletteslorraines.fr/annonce-legale/20230721130115-819054-000091155462>

Hash de vérification : 1cafc5911401b9484d8689d27de93f7e

AVIS ADMINISTRATIFS

Communauté de Communes des PORTES DE MEUSE

AVIS AU PUBLIC

Enquête publique sur le projet d'abrogation de la Carte Communale d'HOUELAINCOURT

Par arrêté en date du 17 juillet 2023, le président de la Communauté de Communes des PORTES DE MEUSE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'abrogation de la Carte Communale d'HOUELAINCOURT. A l'issue de l'enquête publique, la Carte Communale pourra être abrogée.

A cet effet, Madame Anne LEMAIRE a été désignée commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de NANCY.

L'enquête se déroulera au sein de la mairie d'Houdelaincourt, durant 15 jours, du 7 Août 2023 au 22 août 2023 inclus.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- Sur les registres papier ouverts à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui seront tenus à la disposition du public à la Mairie d'HOUELAINCOURT et au siège de la Communauté de Communes des PORTES DE MEUSE pendant la durée de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture.

- Par courrier postal avant le 22 août 2023, 18 h 45, à l'attention de Madame Anne LEMAIRE, commissaire enquêteur, en Mairie d'Houdelaincourt, 15 rue d'Orléans, 55130 Houdelaincourt.

- Par courriel avant le 22 août 2023, 18 h 45, à l'adresse suivante : mairie.houdelaincourt@wanadoo.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie d'HOUELAINCOURT, 15 rue d'Orléans, 55130 HOUELAINCOURT aux dates et horaires suivants :

- Lundi 7 août 2023 de 10 h 15 à 12 h 15.

- Mardi 22 août 2023 de 16 h 45 à 18 h 45.

L'enquête publique sera close le mardi 22 août 2023 à 18 h 45.

Le dossier sera publié sur le site internet de la Communauté de Communes à l'adresse suivante : <http://www.portesdemeuse.fr>.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur transmis au président dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public à la Communauté de Communes des PORTES DE MEUSE. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le Président : Michel LOISY.

91155464

PROCEDURES ADAPTEES

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE AVIS SUPPLÉMENTAIRE

Collectivité lançant la consultation : TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS 02 rue Augistrou 54260 LONGUYON.

Objet de la consultation : Prestations de services d'assurances.

N° / titre du LOT

Lot n° 01 : Assurance Responsabilité civile/Protection juridique.

Lot n° 02 : Assurance Protection fonctionnelle.

Lot n° 03 : Assurance Automobile.

Lot n° 04 : Assurance des Dommages aux biens.

Lot n° 05 : Assurance des Cyber risques.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Mode de passation : Marchés passés selon une procédure adaptée par application des articles L.2123-1 et R.2123-4 du Code de la Commande Publique.

Information :

Le texte intégral de l'avis d'appel à la concurrence est publié sur les sites internet suivant :

- Le profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr/acheteur>, sous la référence Ass23.

- Le site du BOAMP : www.boamp.fr sous la référence 23-101388.

L'information contenue dans le présent avis supplémentaire ne vise qu'à communiquer aux candidats potentiels les références des avis comportant la totalité des renseignements publiés afin de leur permettre d'y accéder, conformément à l'article R.2131-12 du CCP.

Date limite de remise des offres : Le lundi 28 août 2023 à 12:00.

Date d'envoi de l'avis d'appel à la concurrence : Le lundi 17 juillet 2023.

91155770



Avec vos numéros d'abonné
et d'abonnement présents
sur votre facture, accédez à
nos archives gratuitement sur
al@tabletteslorraines.fr

Les Tablettes Lorraines

SONT HABILITÉES À PUBLIER
LES ANNONCES LÉGALES DES
ENTREPRISES DE MEURTHE-
ET-MOSELLE ET LES APPELS
D'OFFRE DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES ET DES
ADMINISTRATIONS ET
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
DU DÉPARTEMENT.

DIVERS



SCP BRUNO & GRUMILLIER
Notaires associés
1075, avenue du Général Bigeard
54200 TOUL CEDEX

En application des dispositions de l'article L.331-19 du Code forestier, Monsieur **Daniel LALLEMAN**, Madame **Annie CAREL née LALLEMAN**, Madame **Michelle DENINGER née LALLEMAN** avisent de leur intention de mettre en vente le terrain boisé ci-après désigné dont ils sont propriétaires :

Sur la commune de CHAUDENEY SUR MOSELLE (Meurthe-et-Moselle), la parcelle suivante : section ZN n° 29, lieudit « Crottes de lièvre », contenance 53 a 16 ca, nature bois-taillis. Moyennant le prix principal de SIX MILLE EUROS (6.000,00 €), payable comptant le jour de la signature de l'acte de vente auquel s'ajoutera la provision sur droits et frais d'acquisition estimée à MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300,00 €) TTC.

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë à ce terrain dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en la mairie de CHAUDENEY SUR MOSELLE de cet avis de vente, soit à compter du 4 juillet 2023, pour faire connaître l'exercice de son droit de préférence aux prix et conditions fixés par le vendeur. Pour les conditions précises de la vente projetée, il est renvoyé à l'affichage en mairie.

L'exercice de ce droit doit être notifié, par lettre recommandée avec avis de réception ou par remise contre récépissé, à Maître Hélène GRUMILLIER, notaire à TOUL (54200), 1075 avenue du Général Bigeard, dûment mandaté à cet effet par le vendeur.

L'absence de réponse dans le délai de deux mois suivant la date d'affichage en mairie équivaudra à un refus de l'offre de vente.

91160129

Rectificatif à l'annonce publiée dans Les Tablettes Lorraines du 10/07/2023 concernant **LES P'TITES CHIPIES II**. Il fallait lire : En remplacement de la société LES P'TITES CHIPIES, présidente démissionnaire au lieu de en remplacement de Mme Laetitia HARCHOUCHE.

91160763



LES TABLETTES LORRAINES
DISPOSENT D'UN SERVICE
DE DÉMATÉRIALISATION
DES FACTURES.

ÉCONOMIQUE, FIABLE ET
GRATUIT, RECEVEZ VOS
FACTURES SOUS FORMAT
ÉLECTRONIQUE !



AVIS ADMINISTRATIFS

Communauté de Communes des PORTES DE MEUSE

AVIS AU PUBLIC

Enquête publique sur le projet d'abrogation de la
Carte Communale d'HOUELAINCOURT

Par arrêté en date du 17 juillet 2023, le Président de la Communauté de Communes des PORTES DE MEUSE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'abrogation de la Carte Communale d'HOUELAINCOURT. A l'issue de l'enquête publique, la Carte Communale pourra être abrogée.

A cet effet, Madame Anne LEMAIRE a été désignée commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de NANCY.

L'enquête se déroulera au sein de la mairie de HOUELAINCOURT, durant 15 jours, du 7 août 2023 au 22 août 2023 inclus. Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- Sur les registres papier ouverts à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui seront tenus à la disposition du public à la Mairie d'HOUELAINCOURT et au siège de la Communauté de Communes des Portes de Meuse pendant la durée de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture.

- Par courrier postal avant le 22 août 2023, 18 h 45, à l'attention de Madame Anne LEMAIRE, commissaire enquêteur, en Mairie d'HOUELAINCOURT, 15 rue d'Orléans, 55130 HOUELAINCOURT.

- Par courriel avant le 22 août 2023, 18 h 45, à l'adresse suivante : mairie.houdelaincourt@wanadoo.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie d'HOUELAINCOURT, 15 rue d'Orléans, 55130 HOUELAINCOURT aux dates et horaires suivants :

- Lundi 7 août 2023 de 10 h 15 à 12 h 15.

- Mardi 22 août 2023 de 16 h 45 à 18 h 45.

L'enquête publique sera close le mardi 22 août 2023 à 18 h 45.

Le dossier sera publié sur le site internet de la Communauté de Communes à l'adresse suivante : <http://www.portesdemeuse.fr>.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur transmis au Président dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public à la Communauté de Communes des PORTES DE MEUSE. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le Président : Michel LOISY.

91155465

PROCEDURES ADAPTEES



MEURTHE ET MOSELLE HABITAT
M. Lionel MAHUET - Directeur Général
33 boulevard de la Mothe BP 80610
54010 NANCY Cedex
Tél : 03 83 17 55 24
SIRET 783 329 774 00161
Référence acheteur : 23MAPA02
L'avis implique un marché public

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Objet : Reconversion et réhabilitation de l'ancien EHPAD Saint Charles comprenant la création de 30 logements collectifs et 2 salles communales rue notre Dame à Vézelize 54330.

Procédure : Procédure ouverte.

Forme du marché : Division en lots : non.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Remise des offres : 02/10/23 à 12 h 00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 28/07/2023.

Les dépôts de plus doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info>.

91160172

NOUS PUBLIONS VOS
ANNONCES SUR TOUT
LE TERRITOIRE
NATIONAL GRÂCE
À NOS PARTENAIRES
CONFRÈRES !

RENSEIGNEMENTS :

al@tabletteslorraines.fr

OU 03 57 48 00 59



ENTREPRISES :
VOTRE SOCIÉTÉ SE DÉVELOPPE ?
VOS RÉSULTATS SONT EN PROGRESSION ?
VOUS OUVREZ UN NOUVEAU SITE ?
BREF VOUS AVEZ UNE ACTUALITÉ
ET VOUS SOUHAITEZ QUE CELA SE SACHE ?

ENTREPRISES :
VOTRE SOCIÉTÉ SE DÉVELOPPE ?
VOS RÉSULTATS SONT EN PROGRESSION ?
VOUS OUVREZ UN NOUVEAU SITE ?
BREF VOUS AVEZ UNE ACTUALITÉ
ET VOUS SOUHAITEZ QUE CELA SE SACHE ?

Contactez la rédaction au : **03 57 48 00 59** ou par mail : e.varrier@tabletteslorraines.fr

ANNEXE 3 :
Procès-Verbal de synthèse

Commissaire enquêteur
Anne LEMAIRE

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE
DES OBSERVATIONS EMISES AU COURS DE L'ENQUETE PUBLIQUE DU
PROJET D'ABROGATION DE LA CARTE COMMUNALE DE HOUDELAINCOURT

Conformément à l'Arrêté du 17/07/2023, une enquête publique concernant le projet d'Abrogation de la carte communale de Houdelaincourt s'est déroulée sans aucun incident du 7 août au 22 août 2023 inclus.

Les habitants ont été bien informés de la tenue de l'enquête publique.

Deux personnes ont été reçues au cours des permanences et ont écrits leurs remarques sur le registre mis à disposition à la mairie de HOUDELAINCOURT. Aucune remarque n'a été inscrit sur le registre de la Communauté de Communes des Portes de Meuse, ni reçue sur la messagerie de la commune ou par courrier à l'attention du commissaire- enquêteur.

Observations écrites sur le registre d'enquête de la commune de Houdelaincourt :

1. M. Haim Claude, habitant Houdelaincourt, « constate que la carte communale a été faite à l'aveugle et demande que le nouveau PLU soit fait de manière logique et honnête ».
2. M. OUDIN Michel, habitant Houdelaincourt souhaite que son terrain (la parcelle AA 207) soit constructible dans le nouveau PLU (document joint).

Observations des Personnes Publiques Associées :

L'ensemble des Personnes Publiques Associées (la Préfecture et la mission CIGEO, le Conseil Départemental, le Pays Barrois (SCOT), la Chambre d'Agriculture de la Meuse, la Direction Départementale des Territoires de la Meuse, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et de l'Industrie, l'Office National des Forêts, les Voies Navigables de France, le CAUE et les territoires frontaliers) n'ont pas fait de remarque sur le dossier.

Questions du commissaire enquêteur:

L'objectif de cette procédure est l'abrogation de la carte communale d'Houdelaincourt car la carte communale et le PLU sont deux documents d'urbanisme exclusif l'un de l'autre.

Comment sera envisagée une demande de permis de construire après l'abrogation de la carte communale et avant que le PLU soit accepté ?

Il n'y a pas de remarques sur l'abrogation de la carte communale d'Houdelaincourt. Les demandes de M. Oudin et M. Haim concernent le nouveau PLU et méritent une réponse du maître d'ouvrage.

Conformément à l'article R123-18 du décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011, je vous serais reconnaissante de bien vouloir m'adresser un mémoire en réponse dans un délai de 15 jours.

Le 24/08/2023,



Anne LEMAIRE
Commissaire-enquêteur

Pour la Communauté de Communes des
Portes de Meuse,

Par délégation


Bernard HENRIONNET

Monsieur Loisy,
Président

ANNEXE 4 :

Mémoire – réponse au procès-verbal de synthèse



MEMOIRE EN REPONSE A L'ENQUETE PUBLIQUE

ABROGATION DE LA CARTE COMMUNALE D'HOUELAINCOURT

Permanences du 07 Août 2023 et du 22 Août 2023

Observation 1 :

Monsieur HAIM Claude, habitant Houdelaincourt « constate que la carte communale a été faite à l'aveugle et demande que le nouveau PLU soit fait de manière logique et honnête ».

Réponse :

La délibération n° 096/10 du Conseil Communautaire datant du 25 Octobre 2010 définissait les objectifs du PLUi et fixait les modalités de concertation. Après 13 ans de travail et d'innombrables réunions avec les personnes publiques associées et les mairies, le moment est venu pour la Communauté de Communes de soumettre à la population un projet de PLUi que nous pouvons légitimement considérer comme raisonné et sensé.

En effet, le projet d'approbation du PLUi secteur Val d'Ornois arrêté en 2019 fera l'objet d'une enquête publique du 4 Septembre 2023 au 10 Octobre 2023.

Dès lors, la Communauté de Communes des Portes de Meuse invite Monsieur HAIM à consulter les différentes pièces du projet de PLUi secteur Val d'Ornois soumis prochainement à enquête publique et à éventuellement se manifester au travers des registres à la disposition de la population.

Observation 2 :

Monsieur OUDIN Michel, habitant Houdelaincourt souhaite que son terrain (la parcelle AA 207) soit constructible dans le nouveau PLU (document joint).

Réponse :

La demande de Monsieur OUDIN ne concerne pas la procédure d'abrogation de la carte communale d'Houdelaincourt.

Cela dit, la parcelle AA 207 se situe effectivement dans la zone constructible du projet



de PLUi secteur Val d'Ornois arrêté en 2019.

Pour rappel, le projet d'approbation du PLUi secteur Val d'Ornois arrêté en 2019 fera l'objet d'une enquête publique du 4 Septembre 2023 au 10 Octobre 2023.

Dès lors, la Communauté de Communes des Portes de Meuse encourage Monsieur OUDIN à consulter les différentes pièces du projet de PLUi soumis prochainement à enquête publique afin de vérifier la véracité des informations.

Questions du commissaire enquêteur :

L'objectif de cette procédure est l'abrogation de la carte communale d'Houdelaincourt car la carte communale et le PLU sont deux documents d'urbanisme exclusifs l'un de l'autre.

Question 1 :

Comment sera envisagée une demande de permis de construire après l'abrogation de la carte communale et avant que le PLU soit accepté ?

Réponse :

A la date de signature de l'arrêté préfectoral portant abrogation de la carte communale d'Houdelaincourt, la carte communale d'Houdelaincourt sera définitivement abrogée. La commune ne sera alors plus couverte par un document d'urbanisme et sera de nouveau régie en totalité par le Règlement National d'Urbanisme (RNU), en attendant l'approbation du PLUi secteur Val d'Ornois.

Les demandes de permis de construire seront toujours instruites par le service instructeur de la Communauté de Communes des Portes de Meuse, mais ce dernier ne pourra plus se reposer sur le zonage de la carte communale d'Houdelaincourt, alors caduc, pour délivrer les autorisations.

Les demandes seront alors instruites selon la législation définie au RNU.

Question 2 :

Il n'y a pas de remarque sur l'abrogation de la carte communale d'Houdelaincourt. Les demandes de M. OUDIN et M. HAIM concerne le nouveau PLU et méritent une réponse du maître d'ouvrage.

Réponse :

Les réponses aux observations de Messieurs HAIM et OUDIN se trouvent ci-dessus.